



CCCD/CBP  
2021

## ARRÊTÉ COMMUNAUTAIRE

Le Président de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval,

Vu la décision du bureau communautaire du 19 mai 2016 adoptant le règlement intérieur du conservatoire à rayonnement intercommunal de musique, de danse et d'art dramatique,

Vu ledit règlement intérieur stipulant à son article II que le Conseil d'Établissement du Conservatoire est élu pour une durée de 3 ans et se compose entre autres de quatre représentants du Conseil Communautaire désignés (soit 4 titulaires et 4 suppléants),

Vu l'installation du nouveau Conseil Communautaire le 4 juin 2020,

Considérant qu'il importe de procéder au renouvellement des représentants du Conseil Communautaire au sein du conseil d'établissement du conservatoire intercommunal,

### ARRETE

#### Article 1 :

Le Conseil d'Établissement du Conservatoire intercommunal sera composé de représentants du Conseil Communautaire désignés comme suit :

#### Titulaires :

Mme Catherine CIRON  
M. Patrick GALIVEL  
M. Philippe DUGRAVOT  
Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET

#### Suppléants :

M. Sébastien CROSSOUARD  
M. Michel POUPART  
Mme Marie-Pierre GUÉRIN  
Mme Edith MARGUIN

#### Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Châteaubriant, le 12 07 2021

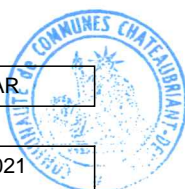
AR-Préfecture

044-200072726-20210712-635-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-07-2021

Publication le : 12-07-2021



L

A



Le Président,

Alain HUNAULT